internationaliste et pacifiste. La question d'Orient étant une source de conflits et d'armements, il était naturel que les penseurs généreux qui cherchent la pierre philosophale de la paix universelle cherchassent à la résoudre; il n'est pas surprenant non plus qu'ils n'y soient pas encore parvenus. La Lique internationale de la Paix et de la Liberté, dans plusieurs de ses congrès, notamment ceux de 1869, 1876, 1877, 1886, a préconisé l'idée d'une confédération balkanique. Le 12 septembre 1886, elle concluait ainsi : « Le moven le plus net et le plus efficace de se soustraire aux convoitises malsaines, serait celui d'une organisation fédérative sanctionnée par une neutralité garantie par l'Europe. Tel est l'idéal, tel devrait être le but des efforts des peuples balkaniens et de tous les Cabinets soucieux de l'équité. » A Paris, en 1895, s'est fondée une Lique pour la Confédération balkanique 1 avec le concours de la Lique internationale de la Paix et de la Liberté. Son président, M. P. Argyriades, cite parmi les ancêtres ou les patrons de l'idée de confédération balkanique : Michelet, Louis Blanc, Quinet, Lamartine, Saint-Marc Girardin, Cattaneo, Garibaldi, Charles Lemonnier, Victor Hugo, Gambetta, le général Türr, Magalhaës Lima, Emile Arnaud, etc., groupe brillant de penseurs, d'écrivains, d'agitateurs dont les idées ont été, en général, plus généreuses que pratiques; ils ont indiqué, en passant, la solution fédérative comme

<sup>1.</sup> Voici les articles 2 et 3 des statuts :

<sup>«</sup> Art. 2. - Le but de la Ligue est de poursuivre la réalisation d'une confédération de tous les peuples de l'Europe orientale et de l'Asie Mineure.

<sup>«</sup> ART. 3. - Ces peuples s'énumèrent ainsi : 1º la Grèce avec l'île de Candie; 2º la Serbie avec la Bosnie-Herzégovine; 3º la Bulgarie; 4º la Roumanie; 5º le Monténégro; 6º la Macédoine et l'Albanie, qui formeraient un Etat libre et fédératif; 7º la Thrace avec Constantinople comme ville libre et siège des délégués des Etats confédérés; 8° l'Arménie et l'Asie Mineure avec les îles de son littoral. » Voyez. Un latin, p. 174.